

Scénarios de performance

Scénarios	Investissement 10 000 euros sur :	1 an	4 ans	8 ans (durée de détention recommandée)
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 300	5 299	3 977
	Rendement annuel moyen	-27.00%	-14.68%	-10.89%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 736	8 747	9 558
	Rendement annuel moyen	-12.64%	-3.29%	-0.56%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 396	12 363	15 577
	Rendement annuel moyen	3.96%	5.45%	5.70%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12 319	17 400	25 779
	Rendement annuel moyen	23.19%	14.85%	12.29%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le Produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Aream n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Aream est une Société de Gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers. Elle doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du Produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Produit. Par conséquent, le défaut d'Aream n'aurait aucun impact sur les actifs du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps : Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 euros	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	739	2 951	7 846
Réduction du rendement par an	7.39%	5.80%	5,53%

Composition des coûts : Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts ;
- les coûts n'incluent pas les frais des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts non récurrents	Coûts d'entrée	0,27%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	N/A	Absence d'incidence de coûts de sortie lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	3,18%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.
	Autres coûts récurrents	2.07%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	N/A	Absence d'incidence des commissions liées aux résultats sur le rendement.
	Commissions d'intéressement	N/A	Absence d'incidence des commissions d'intéressement sur le rendement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles mais ne sont pas garantis par l'Initiateur du Produit. La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans notamment au regard du temps nécessaire à la valorisation des immeubles (cessions et acquisitions, travaux, relocation...) et des frais et droits acquittés par le Produit à l'acquisition des actifs immobiliers (droits d'enregistrement, émoluments des notaires, par exemple), qui sont d'autant mieux amortis que la durée de détention est longue.

Le rachat a lieu à cours. En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (8 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription est plus important. Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance ou toute autre date précisée, autre que la période de détention recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Nous vous invitons à adresser votre réclamation directement à ATREAM par courrier au 153 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, à l'adresse électronique suivante : reclamation@atream.com.

Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le Produit ou bien qui le vend, veuillez contacter cette personne directement.

Autres informations pertinentes

La documentation légale relative au Produit (document d'information des investisseurs, statuts, dossier de souscription, dernier bulletin trimestriel d'information et rapport annuel) à mettre à disposition de l'investisseur au moment de la souscription est disponible sur le site www.atream.com ou sur simple demande auprès d'ATREAM.

Vous avez la possibilité de faire appel au service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 - Paris Cedex 02.

L'information aux investisseurs (rapport annuel et bulletins trimestriels d'information) est communiquée aux porteurs de parts du Produit par courrier électronique sur option et mise à disposition sur le site www.atream.com.

L'attention de l'investisseur est attirée sur les facteurs de risques qui sont détaillés dans les documents qui lui sont remis, qu'il n'appartient pas au présent Document d'Information Clés de lister exhaustivement.